



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 14607

## Texte de la question

M. Michel Péricard appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes des mutualistes français. En effet, les conséquences de l'application des directives européennes en matière d'assurances risquent de remettre en cause un certain nombre de principes fondamentaux liés à la protection sociale : la transposition dans le code de la mutualité des directives assurances européennes, qui organisent le marché unique des assurances en Europe, remettrait ainsi en cause les principes d'universalité, de solidarité et de répartition au profit de l'exclusion et de la capitalisation. De plus, il apparaît que la mise en application de ces directives européennes porte atteinte à la conception solidaire de la protection sociale qui est la raison d'être du mouvement mutualiste. C'est pourquoi il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce délicat dossier afin de maintenir une protection sociale par répartition et ainsi préserver le devenir du mouvement mutualiste français.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient du rôle social particulier joué par la mutualité dans le domaine de la protection sociale. Les mutuelles du code de la mutualité et les institutions de prévoyance du code de la sécurité sociale sont entrées, à leur demande, dans le champ des directives européennes relatives à l'assurance en 1992. La transposition de ces directives dans le droit des institutions de prévoyance a été réalisée par la loi du 8 août 1994. En ce qui concerne les mutuelles il importe de prendre en compte la spécificité du mouvement mutualiste français et de préserver son identité. Dans le respect des engagements internationaux de la France, le Gouvernement s'attache à trouver des solutions préservant au mieux les principes mutualistes de solidarité qui doivent demeurer un élément essentiel de notre système de protection sociale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Péricard](#)

**Circonscription :** Yvelines (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14607

**Rubrique :** Économie sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mai 1998, page 2740

**Réponse publiée le :** 3 août 1998, page 4318